

DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'OUVERTURE D'UNE SUCCESSION

Vous trouverez ci-dessous la liste des documents et renseignements à fournir à l'occasion du premier rendez-vous pour l'ouverture d'un dossier de succession

Concernant le défunt :

- *Un original de l'acte de décès,
- *L'original du livret de famille du défunt (nous ferons la photocopie à l'étude et vous restituerons le livret)
- *La copie du contrat de mariage du défunt le cas échéant,
- * L'original de tout document constituant un testament

Concernant chaque héritier et le conjoint survivant :

- *La copie de la pièce d'identité de tous les héritiers,

Concernant le patrimoine du défunt :

- *Les titres de propriétés des biens immobiliers
- *Une copie d'un relevé de compte de chaque banque du défunt et de son conjoint
- *La copie d'un courrier de chaque caisse de retraite et mutuelle, Les coordonnées des organismes d'assurance vie,
- *La copie de la carte grise du (ou des) véhicule(s) du défunt et de son conjoint
- *La copie de la dernière taxe foncière, taxe d'habitation, IRPP,
- *S'il existe des prêts en cours au nom du défunt et/ou son conjoint : Les coordonnées du (ou des) organisme(s) de prêt.

Des informations complémentaires vous seront demandées par votre notaire, lors du premier rendez-vous d'ouverture de la succession.